



DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS

Direction Territoriale des Bâtiments Sud
1, place Saint Eugène
13007 Marseille

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Restauration du Musée GROBET LABADIE

PROGRAMME

SOMMAIRE

Historique et caractéristiques principales du bâtiment.....3

I - Programme général.....4

1.1 Présentation de l'opération.....4

1.2 Coût prévisionnel des travaux.....5

1.3 Présentation de l'établissement.....5

1.4 Etendue de la Mission.....5

II – Réglementation.....8

Historique et caractéristiques principales du bâtiment

Historique :

Le musée est un ancien hôtel particulier construit en 1873, face au Palais Longchamp, sur les plans de l'architecte Gabriel Clauzel pour Alexandre Labadie (1814-1892) qui était non seulement un riche industriel et négociant, mais fut également Préfet des Bouches-du-Rhône, Président du Conseil général et Député.

Marie, fille unique d'Alexandre Labadie, épouse en première noce Bruno VAYSON, un notable propriétaire de plusieurs châteaux et Maire de Murs. Après son veuvage en 1896, elle se remarie avec Louis Grobet, son professeur de musique et peintre, qui décède en 1917 de la grippe espagnole. De 1873 à 1917 elle parcourt l'Europe successivement avec son premier puis second mari à la recherche d'œuvres d'art. Sa fortune et celles de ses maris lui permettent d'acquérir plus de sept mille pièces pour meubler son hôtel particulier.

Suite au décès de son second mari, sans enfant, elle décide de faire don de son vivant de la collection familiale ainsi que de l'hôtel particulier du XIX^{ème} siècle à la ville de Marseille, la municipalité ayant ainsi le devoir de le transformer en Musée.

Ainsi, le Musée ouvre ses portes au public en janvier 1926. Depuis ce jour, la ville de Marseille a préservé ce musée ainsi que sa collection.

Caractéristiques principales :

Les objets collectionnés par Marie Grobet-Labadie sont aussi nombreux que variés : meubles, tableaux, tapisseries, sculptures, faïences, tapis, soieries, instruments de musique, etc. . Ils sont présentés dans l'hôtel particulier qui comporte un rez-de-chaussée et deux étages desservis par un escalier lui-même décoré de tableaux.

Le rez-de-chaussée regroupe l'entrée assortie de quatre salles d'exposition : antichambre, salon, boudoir et salle à manger.

Au premier étage se trouvent : la salle des primitifs, une antichambre, un cabinet des curiosités, une chambre Louis XV, un bureau, un salon Louis XVI et un cabinet des faïences.

Enfin, le deuxième et dernier étage présente une salle de ferronnerie, une antichambre, une sale des sculptures et un salon de musique.



1. Programme général

1.1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Il est demandé au groupement de Maîtrise d'oeuvre d'étudier la rénovation partiel du musée, a savoir :

x HALL D'ACCUEIL

- x Création d'un sas vitré
- x Réfection des peintures
- x Réfection des éclairages
- x Modernisation du système informatique (gestion, surveillance, animation)
- x Modernisation de la banque d'accueil

x CAGE D'ESCALIER

- x Installation d'échafaudage
- x Réfection des peintures
- x Réfection des décors
- x Réfection de l'éclairage (ambiance, œuvres)

x GRAND SALON

- x Assainissement de la façade est
- x Restauration des boiseries
- x Réfection des peintures

x RESERVES EN SOUS-SOL

- x Assainissement des murs
- x Traitement de l'air
- x Réfection des peintures

x RESERVES EN COMBLES

- x Traitement de l'air
- x Rénovation du local

x ECLAIRAGES

- x Éclairage des œuvres au 1° étage
- x Éclairage des œuvres au 2° étage
- x Éclairage des sculptures au 2° étage

x MENUISERIES BOIS

- x Rénovation des menuiseries intérieures
- x Restauration des menuiseries extérieures

x MENUISERIES METALLIQUES

- x Restauration des volets
- x Restauration des vitraux
- x Restauration des panneaux

Cette liste n'est pas exhaustive, une approche globale devra permettre de cibler les autres zones du musée où il est nécessaire d'intervenir.

L'esprit du lieu devra absolument être respecté, tout en tenant compte des mises aux normes nécessaires.

Un repérage complet des restaurations devra être présenté sous forme d'un tableau par ordre de priorité, accompagné d'un plan de repérage avec légende.

1.2. COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le coût prévisionnel des travaux est de : **625 000 € HT soit 750 000 € TTC**

1.3. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement de conception 19ème siècle et de construction traditionnelle, se compose :

- Au sous-sol se trouve une partie des réserves ainsi qu'un atelier pédagogique
- Au RDC : l'accueil, la salle à manger, le grand salon
- Au 1^{er} étage : la salle des portraits, le cabinet des curiosités et la chambre de Marie Grobet
- Au 2ème étage : le grand salon et le salon de musique ainsi que la salle de sculpture
- Au dernier niveau : les réserves et les combles

1.4. ÉTENDUE DE LA MISSION

Le titulaire du marché de Maîtrise d'oeuvre devra comporter a minima un architecte du patrimoine, un BET Pluridisciplinaires et un OPC.

La Mission de Maîtrise d'oeuvre est constituée des missions suivantes :

DIA : Diagnostic

- Etablissement d'un état des lieux
- Analyse fonctionnelle, architecturale et technique du bâti existant
- Etablissement d'un programme fonctionnel d'utilisation du bâtiment ainsi que d'une estimation financière et en déduire la faisabilité de l'opération

APS : Avant-projet sommaire

- Analyse du programme, compléments et adaptations éventuels
- Vérification de la compatibilité avec les contraintes réglementaires
- Etat des lieux, documents graphiques à réaliser avec si nécessaire des relevés sur place, rendu des plans sous format .dwg (plan de masse, plans des toitures, coupes, détails, croquis)
- Notice descriptive Architecturale
- Calendrier, planning d'exécution
- Notice estimative

APD : Avant-projet définitif

- Vérification de la conformité aux différentes réglementations
- Adaptations ou compléments définitifs de programme
- Documents graphiques
- Notices descriptives des lots
- Dépôt de la déclaration de travaux
- Estimation définitive du coût des travaux décomposés en lots

PRO : Etudes de projet

- Dossier de Consultation des Entreprises
- Documents graphiques
- Descriptif détaillé par lot
- Quantitatif chiffré et vierge
- Plan de principe d'installation de chantier et note de méthodologie générale d'exécution des travaux en liaison avec le Coordonnateur SPS
- Vérification de la compatibilité entre le dossier technique et le dossier établi par le maître d'ouvrage (AE, CCAP et RC).

ACT : Assistance à la passation des marchés de travaux

- Analyse des offres par lot
- Aide à la rédaction du rapport d'analyse des candidatures et des offres

VISA : Visa des études d'exécution

- Visa des plans d'exécution au vu de la conformité du projet
- Suivi des visas des plans sur tableau
- Arbitrage technique relatif aux études de synthèse

DET : Direction de l'exécution des marchés de travaux

- Organisation et direction des réunions de chantier
- Etablissement des comptes rendus et diffusion
- Etat d'avancement général des travaux à partir du planning général
- Information du maître d'ouvrage sur avancement, dépenses et évolutions notables
- Examen des documents complémentaires à produire par les entreprises, en application de leurs contrats
- Conformité aux prescriptions des contrats
- Vérification des décomptes mensuels et finaux
- Etablissement des états d'acomptes
- Examen des devis de travaux modificatifs, supplémentaires et mémoires en réclamation (bien fondé technique et économique)
- Etablissement des DGD

AOR : Assistance pour les opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement

- Etat des réserves et suivi des levées de réserves (comptes-rendus)
- Examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage pendant la période de garantie
- Validation du dossier des ouvrages exécutés (DOE) établi par l'entreprise
- Compilation, organisation et diffusion du dossier
- Validation des DGD

OPC : Ordonnancement, pilotage, coordination du chantier

- Animation de réunions de coordination, rédaction et diffusion des comptes-rendus
- Contrôle du respect des moyens prévus
- Pointage hebdomadaire des différentes interventions, recensement des écarts constatés, repérage de l'origine de ces écarts, mise en évidence des dérives potentielles
- Proposition de mesures correctives pour rattraper les retards
- Recalage des calendriers en fonction des besoins
- Contrôle de l'entretien et du nettoyage du chantier, de ses accès et des abords et proposition d'imputation des frais correspondants
- Appréciation des responsabilités concernant les retards constatés et proposition d'application de pénalités éventuelles.

Précisions sur les prestations demandées à la Maîtrise d'oeuvre

Dans l'établissement de ses prix, le prestataire devra prendre en considération les frais inhérents à toutes les missions qui lui seront demandées, à toutes les réunions préparatoires sur place ou avec le maître d'ouvrage sur demande.

Le titulaire aura à sa charge plusieurs présentations du projet suivant les phases sous format visuel, il devra des réunions de concertation avec les équipes techniques et la direction du Musée.

Des panneaux de présentation pourront être demandés dans le cadre d'une restitution du projet aux gestionnaires et aux élus.

Il est précisé qu'en aucun cas, les congés annuels du titulaire du marché ne sauraient faire obstacle à l'exécution des prestations commandées.

2. Réglementation

Liste donnée à titre indicatif sans ordre de priorité et non limitative :

Documents de références applicables

L'ensemble des textes réglementaires est applicable y compris les DTU et Normes

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (P.M.R)

Tous les niveaux et tous les locaux devront être conçus pour respecter les réglementations en vigueur

Sécurité incendie

Les règlements ERP s'appliqueront.

Toutes les règles concernant la sécurité incendie doivent être observées et ce d'autant que différentes fonctions devront cohabiter.

Code du travail – Caisse Régionale Assurance Maladie

Se conformer aux règles en vigueur

Obtenir les accords nécessaires